

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 ll. pour 6 mois, et de 3 ll. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franchise de port.

JOURNAL

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnements, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — Francfort, 2 août.

On écrit de Rome, le 25 juillet, à la *Gazette de Cologne* :

Depuis son arrivée, M. le comte de Brühl a été reçu plusieurs fois par sa sainteté et le cardinal-secrétaire d'état de la manière la plus amicale, et il a eu l'honneur de remettre au saint-père une lettre autographe de S. M. le roi de Prusse, qui a causé beaucoup de satisfaction à sa sainteté. On ose espérer que les deux chefs par lesquels doit s'arranger le différend sont maintenant d'accord sur les principaux points. D'après toutes les probabilités un courrier prussien partira d'ici le 2 août, pour arriver à Berlin dans huit ou dix jours.

— On écrit de Rome, le 26 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le choix d'un coadjuteur pour l'archevêque de Cologne forme l'un des principaux motifs de la mission actuelle du comte de Brühl. A ce sujet on rencontre de sérieuses difficultés, ce qui se comprend aisément, si l'on considère la manière de voir des divers partis, et en général la situation très-compiquée de l'archevêché de Cologne. Aussi est-il probable que le séjour de M. le comte de Brühl, à Rome, ne sera pas d'aussi courte durée qu'on l'a cru dans le principe. Du reste, M. de Brühl a été reçu, comme auparavant, avec la plus grande bienveillance, par Mgr. le cardinal-secrétaire d'état et par sa sainteté.

» Un jeune ecclésiastique éminemment distingué, qui a habité long-tems la Prusse, mais qui est maintenant revêtu d'une dignité ecclésiastique en Bavière, avait déjà été proposé auparavant, en qualité de coadjuteur, tant par le saint-père que par l'archevêque. Mais le cabinet prussien a fait des difficultés à cet égard, de sorte que maintenant on désigne pour cette place M. le professeur et doyen Kellermann, qui a fait récemment un séjour assez long à Berlin, et a été désigné par le roi comme chanoine de Munster.

» Les conditions auxquelles il sera permis à l'archevêque de retourner temporairement à Cologne, forment un point des négociations d'autant plus difficile que Mgr. de Droste ne se montre pas disposé à se lier à ce sujet par la moindre concession.»

ANGLETERRE. — Londres, 7 août.

Le *Court Journal* (journal de la cour) annonce que la reine fera en personne l'ouverture du parlement, le 24 de ce mois.

Le *Sun* annonce aussi que la reine ouvrira la session par un discours. M. Villiers, qui fera la motion de l'adresse, parlera des lois des céréales. Les tories présenteront un amendement. Le cabinet sera changé vers le 10 septembre. Sir R. Peel demandera un vote de crédit. Puis il y aura ajournement jusqu'à Noël. On croit que quelques tories s'obstineront à porter à la présidence des communes sir E. Wilmot.

— On écrit de Lima, 6 mai :

« Vous savez que le colonel Vivanco s'était proclamé chef suprême du Pérou, dans Arequipa, le 4 janvier, et qu'il avait été immédiatement reconnu par le département de Cusco et Puno, ce qui le rendait nominalemeut maître de la moitié du pays et de la moitié de l'armée; mais le 16 janvier, le général San-Roman qui s'était rallié à cette révolution et avait été nommé commandant de Cusco, dont la garnison s'élevait à 1000 hommes, trahit subitement Vivanco, et ce revirement rendit la supériorité aux forces du président Gamarro. Vivanco réussit à former un corps de 2600 hommes, avec lesquels il occupa Arequipa.

» Bientôt le général Castilla, avec quelques troupes, tirées de Lima et de Cusco, 2000 hommes environ, s'avança vers Arequipa et prit possession à Cachamarca. Le 25 mars, Vivanco essaya de le déloger par un coup de main hardi. Castilla, en effet, fut obligé de fuir, et ses forces se trouvèrent réduites à 800 hommes, tandis que, grâce aux désertions, celles de Vivanco se trouvèrent portées à 3500.

» Cette petite armée fut divisée en deux colonnes, dont l'une de 2100 hommes, sous les ordres du colonel Ugarteche, se porta vers l'intérieur pour couper la retraite de Castilla sur Cusco, et l'autre marcha vers Arica pour s'opposer au débarquement du pré-

sident Gamarro, qui était parti le 20 mars de Callan avec 1000 hommes.

» La division d'Ugarteche arriva à Cuevillas, à environ 30 lieues d'Arequipa, sur la route de Cusco, dans la matinée du 30 mars. Au moment où il se préparait à repartir, Castilla se trouva en vue avec ses 800 fuyards. Voyant sa retraite interceptée, il se précipita avec la fureur du désespoir sur les troupes d'Ugarteche et prenant une glorieuse revanche, il mit complètement en déroute un ennemi trois fois plus fort que lui. En apprenant ce désastre, Vivanco abandonna ses troupes et alla chercher un refuge dans la Bolivie. Ses partisans se dispersèrent alors, laissant Gamarro maître de tout le pays.

» Le bruit court que le président, enhardi par ce triomphe inespéré, veut déclarer la guerre à la Bolivie. D'un autre côté on assure que le général Santa-Cruz se prépare à marcher de l'Equador sur le nord du Pérou. S'il en est ainsi, nous ne tarderont pas à retomber dans la confusion.»

FRANCE. — Paris, 9 août.

La garde royale était suspecte à Espartero, à cause de son attachement à la reine Marie-Christine; aussi depuis long-tems était-elle menacée dans son existence. Aujourd'hui une dépêche télégraphique de Madrid nous apprend qu'elle vient d'être licenciée en partie. Les gardes-du-corps, deux régimens d'infanterie, l'artillerie et les milices de la garde sont supprimés.

La protestation de la reine Marie-Christine a été publiée le 5 août par la *Gazette de Madrid*; elle est accompagnée d'un manifeste du régent, en réponse.

Nous apprenons par l'*Hablador* de Madrid, du 3, que le gouvernement espagnol vient aussi d'envoyer à toutes les légations une note diplomatique sur le même sujet.

Le *Temps* prétend qu'on organise un mouvement christino en Catalogne; il ajoute que les généraux Ramon Narvaez, O'Donnell et Pavia, sont partis de Paris pour la frontière d'Espagne.

— On lit dans le *Franc-Comtois* de Besançon :

« Des chevaliers français de Saint-Jean-de-Jérusalem ont pensé que la part qu'ils devaient prendre aux efforts qui seraient tentés pour l'émancipation des chrétiens d'Orient, devaient se manifester autrement que par des démarches individuelles. Ils ont résolu de convoquer tous les anciens et nouveaux chevaliers, à l'effet de se concerter et de délibérer sur les mesures qu'il serait convenable de prendre.»

Du 11. — L'ordre vient d'être donné pour la mise en marche des régimens qui doivent former le camp de Compiègne, dont l'ouverture est annoncée pour le 1^{er} septembre prochain. Tous les régimens de nouvelle formation feront partie de ce camp, où, dès leur arrivée, il leur sera fait distribution de leurs drapeaux.

Plusieurs de ces nouveaux corps, tant infanterie que cavalerie, sont désignés pour venir tenir garnison, après le camp, à Paris et aux environs. Ce camp se trouve déjà en grande partie constitué.

BELGIQUE. — Liège, 10 août.

On écrit de Cologne, 7 août, au *Journal de Liège* :

« M. Thiers est arrivé ici hier après-midi, et nous a quitté ce matin à dix heures, pour continuer, en bateau à vapeur, son voyage pour Berlin. Cet étranger célèbre a visité les principales curiosités de notre ville, entre autres un grand panorama représentant le passage du Rhin par le général Hoche, en 1797. Partout M. Thiers a excité la plus vive attention, ce qui n'a pas paru plaire à tout le monde. Une de nos sociétés musicales, composée de jeunes gens, avait projeté de donner à l'ex-président du conseil une sérénade patriotique, en chantant la *Marseillaise* allemande de M. Becker : « *Ils ne l'auront pas, le libre Rhin germanique.* » et une autre chanson de M. Arndt. Mais la police, sans défendre positivement la sérénade, l'a déconseillée si sérieusement que l'idée de cette démonstration a dû être abandonnée par ceux qui l'avaient conçue.»

AFFAIRES D'ORIENT.

On lit dans l'*Echo de l'Orient* :

En présence de LL. EE. Saïd bey et Sami bey à Constantinople, continue à préoccuper favorablement le public; mais jusqu'ici on ne peut faire à ce sujet que des conjectures plus ou moins vraisemblables, car les deux hôtes égyptiens se trouvant encore en quarantaine, il serait difficile de connaître le degré d'importance que doit acquérir leur mission. Cependant des personnes haut placées et à même d'envisager les choses sous leur véritable point de vue s'accordent à croire qu'une ère nouvelle de repos et de prospérité se prépare pour ces contrées, et leurs prévisions sont principalement basées sur les dispositions amicales et bienveillantes dont la Turquie et l'Égypte viennent de se donner des manifestations qui permettent d'espérer une union franche et sincère entre ces deux pays. Aucune négociation n'a pu encore avoir lieu relativement au chiffre du tribut, mais s'il était prouvé à la Sublime-Porte qu'il fût trop élevé et un lourd fardeau pour la population égyptienne, nous avons la conviction qu'elle consentirait à le réduire.

» S. Exc. Saïd bey est porteur, ainsi que nous l'avons annoncé, de cadeaux en argent et en objets précieux. La valeur de ces cadeaux en argent s'élève à 7000 bourses (3 millions 500,000 piastres), mais le sultan, assure-t-on, aurait manifesté la volonté que cette somme fût reçue comme un second à-compte sur le tribut. Indépendamment de cela, un grand nombre de superbes chevaux arabes et un magnifique rhinocéros sont en route pour Constantinople où Saïd bey doit en faire hommage à Sa Hautesse. »

— On écrit d'Alexandrie, le 19 juillet, à la *Gazette d'Augustbourg* :

« Mehemet-Ali paraît de plus en plus satisfait de sa position. Il fait achever les fortifications qui sont commencées, et fait commander des canons à la Païxhans, en France et en Belgique.

» Un navire anglais, arrivé hier de Beyrouth, nous apporte la nouvelle que les Anglais se hâtent de fortifier St-Jean-d'Acre. Ce navire a rencontré une escadre de 15 vaisseaux anglais, auxquels s'était joint un brick français, et qui paraissaient se diriger vers Candie. »

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

LUXEMBOURG, 14 août.

La clôture de l'année scolaire de l'Athénée aura lieu la semaine prochaine.

Lundi, mardi et mercredi, de neuf à midi et de trois à six heures, exercices publics.

Jeudi 19, à huit heures du matin, service divin à l'église Saint-Pierre; à trois heures de relevée cérémonie de clôture dans la grande salle de l'Athénée.

Les parens et les tuteurs des élèves, les fonctionnaires publics, et tous les amis et protecteurs de l'instruction y sont invités. On ne distribuera pas de cartes d'entrée.

L'année scolaire 1841-1842 commencera le premier lundi du mois d'octobre.

Le pensionnat établi dans les bâtimens de l'Athénée, continuera sous la direction du professeur Joachim.

— Nous croyons devoir publier la correspondance suivante adressée de Bruxelles à la *Gazette d'état de Prusse* :

« Si nous envisageons du point de vue purement commercial la question d'une réunion douanière de la Belgique avec la France, nous ne pouvons nier que plusieurs des principales industries de la Belgique n'y gagneraient considérablement, telles que le commerce des fers, de la houille et des toiles; mais, d'un autre côté, l'introduction du système douanier de la France porterait un tort considérable aux raffineries de sucre, à l'exportation du sucre, au commerce de tabacs et même à celui des draps de la Belgique, et la France obtiendrait encore dans la riche Belgique, quoi qu'elle ne compte que quatre millions d'habitans, un écoulement plus considérable de ses vins, de ses soieries et surtout de ses modes.

» Une autre circonstance à considérer dans cette question, c'est que, par une accession aux douanes françaises, la Belgique repèderait de nouveau, en très-grande partie, les lieux d'exportation qu'elle a gagnés peu à peu, depuis six ou sept ans, au prix de grands efforts. Le commerce de la Belgique avec l'Amérique méridionale, avec l'Orient, va en augmentant, tandis qu'au contraire on sait depuis long-tems que celui de la France décroît dans ces contrées. Le manque de conscience des négocians français et la mauvaise qualité des marchandises ont porté le plus grand coup à ce commerce. La Belgique agirait donc certainement contre ses intérêts en voulant se fermer ce commerce qui devient de plus en plus important.

» Depuis que la France a senti le danger de l'isolement, elle pense plus que jamais à une union politique plus intime avec des voisins, et il est certain que la question commerciale qui nous occupe a été envisagée par les feuilles françaises sous ce point de vue politique dominant; car nous nous rappelons fort bien qu'il y a un an et demi à peine ces mêmes feuilles se faisaient les organes d'opinions tout opposées. Mais c'est précisément cette réunion politique, quoiqu'elle soit cachée, dont la Belgique ne veut pas et ne peut vouloir. Elle sait fort bien combien l'esprit français sait peu comprendre et estimer le caractère national, l'indépendance d'autres pays, et l'on peut affirmer, que s'il était question d'une union douanière quelconque, elle se joindrait plutôt à l'Allemagne qu'à la France, parce qu'en supposant même que les avantages commerciaux ne fussent pas tout à fait aussi grands, ce que nous ne voulons pas examiner, son indépendance politique ne serait pas du moins compromise par son union avec la confédération germanique.

» Du reste la Belgique peut, par des traités de commerce avec ses voisins parmi lesquels il ne faut pas oublier la Hollande, par des concessions réciproques, obtenir tous les avantages que réclame le bien être du pays. Une chose satisfaisante, c'est l'activité qu'a repris depuis quelques années le commerce avec la Hollande.

» C'est ainsi, par exemple, que l'exportation des charbons de terre s'est élevée depuis 1838, de 7,000 tonnes à 60,000, et pour favoriser cette exportation, le gouvernement a diminué de moitié les droits de navigation sur les eaux intérieures. On a déjà plusieurs fois parlé des avantages que l'Allemagne peut retirer d'une alliance plus intime avec la Belgique. L'Allemagne a grand intérêt à étendre sa navigation, et les ports belges sont à cet effet des lieux d'exportation extrêmement importans. »

Je trouve dans l'*Echo* n° 61, une réponse à l'article que j'ai fait insérer dans le *Journal de Luxembourg*, et qui a eu pour but de rectifier quelques erreurs contenues dans la brochure de M. Dams.

Pour me répondre, il s'est adressé, dit-il, à un homme qui s'intéresse au sort du grand-duché et qui a recueilli des renseignemens dans le pays de Trèves. Le rédacteur des observations qui ont été transmises à M. Dams, nous apprend que mon article est rempli d'erreurs graves, et pourtant je pense qu'il n'est pas difficile de démontrer que les renseignemens si hardiment communiqués, sont entièrement faux. Je le suivrai paragraphe par paragraphe.

§ 1^{er}. J'ai dit et je soutiens que le fer puddlé ne convient qu'à certains usages. Pour s'assurer de la réalité de cette assertion, que l'ami de M. Dams veuille demander à un constructeur, s'il est indifférent d'employer dans des pièces soumises à une grande traction, ou à une grande pression, du fer au charbon de bois ou du fer puddlé à la houille; si ce dernier peut se souder aussi facilement que le fer au charbon de bois; s'il n'éprouve pas beaucoup plus de déchet dans le travail qu'il doit subir; enfin pourquoi, s'il convient à tout usage, cette énorme différence de prix entre ces deux qualités de fer!

M. Schoeman, de Trèves, vend le fer au charbon de bois 54 thalers les 1000 livres de Prusse, soit les 1000 kilog. fr. 433 35. M. Servais, de la Weilerbach, 52 à 54 thalers. Le fer puddlé à la houille ne se vend que 48 thalers les 1000 livres de Prusse, soit les 1000 kilog. fr. 385 20. Voilà donc une différence de 12 1/2 p. % (prix de Trèves.)

Ai-je donc commis une erreur en avançant que, dans les mêmes dimensions, le fer puddlé se vend à meilleur marché que le fer travaillé au charbon de bois? Le fer puddlé en verges, est plus cher que le gros fer travaillé au charbon de bois: la raison en est fort simple, le fer en verges a dû subir plus de manipulations que le fer battu, a éprouvé plus de déchet, a coûté plus de combustible, plus de main-d'œuvre. Devait-il être besoin d'indiquer ces causes de différence au correspondant de M. Dams? A Liège, ai-je dit, il coûte 190 fr. les 1000 kilog.; en Prusse, au-delà de 400 fr. Le prix du fer puddlé en verges est de 52 thalers les 1000 livres de Prusse, soit fr. 417 30 les 1000 kilog.

J'ai dit que si nous avions des débouchés vers la Prusse, nous pourrions travailler à aussi bon compte que nos voisins;

Contradiction d'après l'ami de M. Dams, mais où la trouver? Dans la fabrication du fer au charbon de bois, le combustible entre pour près d'un tiers dans le prix de revient, la fonte pour les deux autres tiers, moins la main-d'œuvre. Est-il encore nécessaire de dire que le bois est plus cher en Prusse que dans notre pays? Chacun le sait. La fonte aussi, est à meilleur marché chez nous; la preuve en est que nous la vendons en Prusse. Comment soutenir dès-lors que les maîtres de forges de la Prusse, produiront à meilleur marché que nous?

§ 2. Il n'y a pas d'erreur à avancer que nos usines, pour la vente et les transports, sont, à peu de chose près, aussi bien placées que

celles de nos voisins. Les principales forges prussiennes, dites-vous, sont sur les bords d'une rivière. Nous ne payons, en moyenne, que 7 francs pour le transport de 1000 kilog. jusqu'à la Moselle : voilà certes un petit désavantage.

La réduction de prix que le gouvernement prussien accorde, sur les houilles, aux maîtres de forges prussiens, n'offre en réalité qu'un toni de francs 2 62 à 3 50 par 1000 kilog. de fer, et non de 15, comme le prétend le dévoué Luxembourgeois de Trèves, calcul que chacun peut faire, dit-il, et qu'il n'a pas fait.

Pour réduire 1,300 à 1,400 kilog. de fonte en fer, il faut 1,700 kilog. de houille; cette dernière coûte sur place 10 fr. les 1000 kilog., donc 17 fr. les 1,700 kilog. La diminution de 15 à 20 p. % faite par le gouvernement sur le prix de la houille, ne se réduit-elle dès lors pas, comme je le disais, de fr. 2 62 à 3 50 sur le 1000 kilog. de fer?

§ 3. Je maintiens que nos fontes peuvent être frappées d'un droit à l'entrée en Prusse. Depuis que nous les y expédions, celles du Rhin ont éprouvé une baisse de 15 p. % et cela en quelques années. En 1838 elles se vendaient 24 1/2 thalers les 1000 livres, en 1840 les mêmes fontes ne se vendaient plus que 21 thalers. La baisse est sensible cette année encore. Les maîtres de forges du Rhin n'auront-ils donc pas intérêt à demander que nos fontes soient frappées d'un droit, lorsque la révision du tarif des douanes aura lieu? Si quelques maîtres de forges du pays de Trèves n'insistent pas sur ce point, c'est que leur principale fabrication est celle du fer et non de la fonte.

Combien le pays ne doit-il pas regretter que M. Dams ait à Trèves un ami aussi dévoué au Luxembourg! dans un accès de dévouement, il vient de faire connaître aux maîtres de forges, nos voisins, qu'ils ont tort d'acheter nos fontes à 145, 160, 170 fr.; que l'Angleterre lui offre les siennes à 110 fr. les 1000 kilog. Ces messieurs ignoraient réellement leur intérêt, et votre ami a été le tuteur de l'erreur. Nous voilà privés de notre seul débouché. L'ami Tréviro-Luxembourgeois de M. Dams, est un dangereux ami.

§ 4. Le correspondant de M. Dams prétend que les maîtres de forges prussiens, en s'approvisionnant de nos mines, fabriqueraient, avec ces mines, des fontes à 100 fr. les 1000 kil.; en le lui disant, on a voulu plaisanter de lui ou de ses lecteurs; des chiffres vont encore le prouver.

Il faut de nos mines 3000 kilog. pour faire 1000 kilog. de fonte; de Mersch, de Mamer à la Moselle, les 1000 kilog. coûteraient pour transport, lavage, extraction, toquage, etc. 12 fr.; de la Moselle aux usines les plus rapprochées 4 fr. de transport, etc., de 1000 kilog. Total pour la mine 48 francs. En supposant même le charbon de bois au même prix que dans le Luxembourg, il faudra 80 fr. de charbon, 5 fr. de façon et au moins 15 fr. de frais généraux. Nous aurons donc, non 100 fr., mais un total de 148 fr. pour 1000 kilog. de fonte tendre, le tout compté au plus bas prix. En employant de nos mines de fer fort, les 1000 kilog. de fonte coûteraient à nos voisins 185 fr. au moins.

§ 5. Avant que le n° 61 de l'*Echo* ne parût, j'avais fait rectifier, dans le *Journal de Luxembourg*, une erreur portant sur la quantité de coke nécessaire pour 1000 kilog. de fonte. Il faut environ 1000 kilog. de coke et non pas 2500 kilog. comme vous le dites. La chaleur spécifique du coke et du charbon de bois, est à très-peu de chose près, la même, il ne faut que 1000 à 1100 kilog. de charbon de bois pour 1000 kilog. de fonte. Des expériences faites aux usines de M. de Dommartin, ont donné pour résultat que 25 kilog. de charbon de bois ont été remplacés par 20 kilog. de coke; d'après ces essais, il faudrait donc, tout au plus, 1000 kilog. de coke pour produire 1000 kilog. de fonte.

§ 6. En disant que jusqu'à présent nos voisins ne sont pas encore parvenus à produire convenablement de la fonte au coke, je ne me trompais pas; il n'est dans le pays de Trèves et de Sarrbruck, aucun fourneau qui marche avec du coke pur. L'usine de Sayn près de Coblenz est activée pour le compte du gouvernement, on n'y fait pour ainsi dire que des essais; on n'y a pu produire encore une fonte convenable. J'ai visité cet établissement, on n'y employait qu'un tiers de coke et cependant les objets moulés cassaient en grande partie. A la Quint, l'ami de M. Dams pourra se convaincre que la fonte produite avec un tiers seulement de mélange de coke, n'est pas convenable pour les moulages.

En me berçant de l'espoir que nos productions en fonte et fer s'élèveraient à 2,000,000 de fr. je n'exagerais pas. L'ami de M. Dams paraît inquiet sur le placement de notre production; quant à nous, maîtres de forges, nous sommes entièrement rassurés à cet égard. En visitant en Prusse les établissements de MM. Kraemer, Stumm, Servais, etc., il pourra s'assurer si les magasins sont encombrés.

Je dirai aussi que les fontes anglaises ne chassent pas encore les fontes du Luxembourg. Il est vrai que c'est une concurrence que vient de nous révéler seulement l'ami de M. Dams : depuis que

nous vendons en Prusse, les fontes anglaises se sont toujours trouvées sur le même marché avec les nôtres, nous ne nous sommes pas aperçus quelle nous fissent une concurrence redoutable.

Si M. Dams veut se donner la peine de passer chez moi, il pourra se convaincre que, récemment encore, j'ai fait marché pour une quantité considérable à livrer à des usines prussiennes qui peuvent aussi recevoir des fontes anglaises à 110 fr. les 1000 kilog. Je le répète, je n'ai dans toute cette discussion, envisagé la question que sous le rapport de mon industrie, et je me suis, de prime abord, déclaré incompetent pour traiter la grave question de la réunion du Luxembourg aux douanes allemandes : je proteste seulement contre l'assertion de M. Dams que la forgerie luxembourgeoise n'a aucun intérêt à cette réunion : qu'il nous abandonne, à nous, maîtres de forges, de décider des débouchés qui nous conviennent. Je le déclare avec conviction, une réunion commerciale avec la Belgique anéantirait notre industrie, si la Prusse nous est fermée.

A. M.

—
Monsieur le Rédacteur,

L'exposition publique des ouvrages des élèves de l'école de dessin, donne lieu à diverses observations. Il est de fait que cette école compte trop peu d'élèves de l'athénée comparativement aux jeunes gens qui la fréquentent et qui ne font pas partie de ce même établissement. Cet état de choses est digne d'attention et je prie le public de ma ville natale de me permettre à cet égard quelques réflexions qui peut-être ne seront pas jugées être sans utilité.

Ancien élève de l'athénée, employé depuis six ans dans l'enseignement supérieur, j'ai pu mesurer d'abord par moi-même, et ensuite par mes élèves à Liège, toute l'importance des travaux graphiques dans l'éducation d'un jeune homme. J'ai pu me convaincre que l'étude du dessin ne doit pas seulement former l'artiste, l'ingénieur ou l'architecte, qu'elle ne doit pas seulement être exploitée comme spécialité, mais (et voici le point sur lequel je veux attirer l'attention) qu'elle doit entrer comme élément essentiel et obligé dans tout système rationnel d'enseignement humanitaire.

Où sont aujourd'hui ceux qui ne voient dans cette étude qu'un exercice gymnastique de l'œil et de la main, assez futile pour être relégué dans les momens de loisir, assez frivole pour être totalement négligé par les têtes sérieuses? Grâce à l'évidence la plus frappante, à l'expérience journalière, l'utilité du dessin est devenue un lieu commun sur lequel tout le monde est d'accord depuis long-tems. Chacun sait que tous ceux qui travaillent sur la matière, soit pour la façonner pour nos besoins et pour nos plaisirs, comme l'artisan, le chimiste, l'ingénieur, l'artiste; soit pour en étudier les lois, comme le physicien, le médecin, le naturaliste, l'astronome, chacun sait que tous ont besoin de cette langue universelle, qui réalise les conceptions de l'intelligence et les fait descendre, sous des formes évidentes, de la sphère stérile des abstractions, dans le domaine universel de la société.

Mais ces considérations, qui ne sont pas inconnues aux élèves qui se livrent à l'étude des sciences et des arts, n'atteignent pas encore ceux dont les spécialités semblent pouvoir se passer de la langue du dessin.

Voici le moment de faire ressortir le côté historique et moral des études graphiques : Tout d'abord, en entrant dans une salle de dessin, vous voyez que tous les modèles, mis sous les yeux des élèves, sont pris dans la nature et dans l'histoire. Ce sont des feuilles, des rinceaux, des compositions idéales groupant des beautés éparses dans un ensemble harmonique, partout non seulement la nature, mais la belle nature. C'est ici que les merveilles de la Grèce et de Rome respirent dans une littérature palpable, dans des plâtres calqués sur les grands modèles mêmes. C'est ici que l'on saisit par le regard, ce que les beaux vers d'Homère et de Virgile font deviner par le cœur; et que l'antiquité se montre vivante aux yeux qui l'étudient.

Tant que vous ne comprenez que sur parole les chefs-d'œuvre artistiques des Grecs, tant que vos yeux n'ont étudié les lignes ravissantes qui ont jailli de leur ciseau, vous n'êtes pas Grec! Il faut être un peu artiste pour être bon philologue, et la littérature est un reflet des beaux arts. Si Winkelmann avait su dessiner, il resterait aujourd'hui peu à dire sur l'antiquité, et ce qu'on en a dit eût été moins vague et plus utile.

On pourrait encore considérer le cours de dessin comme un cours d'esthétique pratique, qui du modèle dessiné, renvoie l'élève sur la nature même, et contribue à lui donner l'habitude de l'observation, si salutaire à un jeune homme.

En effet, celui qui a vaincu les premières difficultés du dessin, trouve tous ses plaisirs dans la nature. Un rocher sauvage, un arbre dépouillé de ses feuilles, une pauvre hutte couverte de mousse, un effet de lumière dans les bois, sur les eaux, en voilà assez pour

charmer ses loisirs et pour préserver son âme de toute mauvaise pensée. Plus de jeu, plus d'ennui, plus de mauvaises lectures ! Le livre de la nature est son seul roman, et certes, le merveilleux n'y manque pas.

Croirez-vous encore que l'étude du dessin soit frivole, quand elle peut ce que les cours de morale et de religion, les bons conseils et les bons exemples n'ont souvent pas le pouvoir de faire ?

C'est que l'étude de la nature amuse en même tems qu'elle instruit et élève. C'est qu'elle vient se placer d'elle-même sur vos promenades, qu'elle vous suit dans vos voyages, qu'elle vient s'asseoir à côté de vous dans votre jardin, dans votre cabinet, sans effort, sans apprêt, le front serein comme un plaisir.

Et cependant peu d'années suffisent pour initier l'élève dans l'art du dessin, et lui procurer tous les avantages dont j'ai parlé. Pour s'en convaincre, on peut visiter l'exposition qui vient de s'ouvrir. Les résultats obtenus par mon ancien et excellent professeur M. Frésez, sur des élèves qui achèvent à peine leur 3^{me} ou 4^{me} année d'étude, méritent des éloges incontestables de tous les connaisseurs. Plusieurs des dessins de cette exposition peuvent rivaliser à bon droit avec des dessins couronnés dans les académies, et je vois avec orgueil que ma ville natale, avec si peu de ressources pécuniaires, puisse faire éclore tant de talents !

C'est à la vue de ces succès que j'ai regretté de trouver si peu de dessins des élèves mêmes de l'athénée, et si je saisis la plume pour écrire cet article, c'est surtout avec l'intention de relever cette lacune par mes observations.

J.-P. S.

L'Éditeur responsable, LAMORT.

ÉTAT-CIVIL.

Naissances : Le 5 août, Marie Bodeving; le 6, Madeline-Virginie Schmitter; le 7, Jacques-Louis Reichow; le 8 Ferdinand-Guillaume-Adolphe Kindler, et Anne Lommer; le 10 Anne Grashoff, et Delphine Muller; le 11, Dominique Millem, et Marie-Anne Berger; le 12, M^e Gonner.

Mariages : Le 11 août, Michel Seck, tailleur d'habits, avec Elisabeth Mondions, et Michel Becker, menuisier, avec Hélène Friderich.

Décès : Le 7 août, Jean Sontag, 60 ans, tanneur, Jean Schomann, 59 ans, journalier, et Henri Privé, 9 ans; le 11, Elisabeth Altmeyer, 18 ans, célibataire, sans état; le 12, Cécile Hastert, 6 ans.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Bekanntmachung,

den Transport des Salzes von Luxemburg nach Wiltz und Ettelbrück betreffend.

(Nr. 7556.—1841.—R. P.)

Luxemburg, am 12. August 1841.

Da der bisherige Vertrag der Landesregierung mit dem betreffenden Unternehmer über den Transport des Salzes von Luxemburg nach den Magazinen von Wiltz und Ettelbrück abgelaufen ist, so werden diejenigen Personen, welche geneigt sind, diesen Transport vom 7. nächsten Oktober an bis Ende Dezember 1843 zu übernehmen, aufgefordert, ihre deshalbigen schriftlichen Submissionen bei der unterzeichneten Behörde bis zum 24. August einschließlic abzugeben.

Die Bedingungen sind daher im Sekretariat der Landesregierung, so wie in den Bureau's der Distriktscommissäre zu Diekirch und Grevenmacher einzusehen.

Die Königl. Großherz. Landesregierung,
In Abwesenheit des Präsidenten,
Der beauftragte Regierungsrath, L o f.

PUBLICATION

Concernant le transport de Sel de Luxembourg à Wiltz et à Ettelbruck.

(N^o 7556.—1841.—R. P.)

Luxemburg, le 12 août 1841.

Comme la durée du contrat qui a existé jusqu'ici entre la Régence du Pays et l'entrepreneur pour le transport du sel de Luxembourg aux magasins de Wiltz et d'Ettelbruck, est expirée, toutes les personnes qui seraient disposées à entreprendre ce transport pour le tems à courir depuis le 7 octobre prochain jusqu'à la fin de décembre 1843, sont invitées à faire, au plus tard jusqu'au 24 août prochain inclusivement, la remise de leurs soumissions écrites à ce sujet, à l'autorité sus-désignée.

Les conditions de cette entreprise sont déposées au secrétariat de la Régence du Pays, ainsi qu'aux bureaux des Commissaires du district de Diekirch et de Grevenmacher, où il peut en être pris connaissance.

La Régence du Pays, Royale Grand-Ducale,
Pour le Président absent,
Le Conseiller de Régence délégué, TOCK.

VENTE PUBLIQUE

D'UNE TRÈS-BELLE ET VASTE

MAISON D'HABITATION,

SITUÉE A REMICH, rue dite AUF'M-DORF,

PROPRE A TOUT GENRE DE COMMERCE ET PARTICULIÈREMENT POUR AUBERGE.

MARDI, 24 août 1841, à deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère du Notaire soussigné, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal de première instance, séant à Luxembourg, en date du 20 juillet dernier, et en conformité de la loi du 16 juin 1816, et devant M. le juge-de-paix du canton de Remich, à la requête de la Dame Marie-Françoise Bourgeois, veuve de sieur François-Maximilien Thorn, vivant notaire, elle propriétaire, domiciliée audit Remich, tant en son nom personnel qu'en qualité de tutrice naturelle de ses enfants mineurs Marie-Anne, Edouard et Thérèse les Thorn et ses autres enfants majeurs, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, d'une TRÈS-BELLE ET VASTE MAISON, située à Remich, rue dite auf'm Dorf, avec cave dessous, granges, écuries, cour à porte cochère, remise, boulangerie et grand jardin entouré et attenant.

Cette grande et spacieuse Maison, se recommande tant par sa situation agréable, que par l'emplacement et l'agrément du grand jardin fruitier qui l'entoure.

La vente se fera à la maison même, sous des conditions très-favorables et à toute facilité de paiement; la part du prix revenant auxdits mineurs restera placée à intérêts jusqu'à leur majorité, ainsi qu'une somme de 9 à 10,000 francs à une époque très-éloignée et le surplus à termes.

Remich, le 6 août 1841.

SIBENALER, Notaire.

VENTE PUBLIQUE

d'une belle Maison,

située à Luxembourg, rue St-Philippe, n^o 173.

Le 16 août courant, à deux heures de relevée, il sera procédé, à la requête de M. LAURENT, propriétaire, domicilié à Bruxelles, et conjoints, en conformité de la loi du 12 juin 1816, à la vente publique de la MAISON ci-dessus désignée, occupée par le sieur Morhange, aubergiste, composée d'un corps-de-logis principal, ayant 14 pièces et deux escaliers, d'une cour avec porte-cochère, de deux écuries avec remise, de deux caves pouvant contenir 25 à 30 foudres de vin, d'un jardin, etc.

Cette maison se recommande par sa situation avantageuse, et elle sera vendue sous des conditions bien favorables à l'adjudicataire, puisque la presque totalité du prix d'adjudication ne sera payable que dans dix ans.

S'adresser, pour voir la maison, audit sieur Morhange et au Notaire soussigné, pour prendre communication du cahier des charges.

La vente se fera en l'étude dudit Notaire.

Luxembourg, le 1^{er} août 1841.

MOTHE, notaire.

A LOUER un REZ-DE-CHAUSSÉE, propre à tout genre de commerce, composé de 5 pièces, cour, cave et grenier, rue des Capucins, ancienne maison LEVY.

S'adresser au propriétaire le S^r Th. HASTERT, confiseur.

QUARTIER non garni, au second étage, A LOUER au Café italien.

S'adresser à M. DELAHAYE ou à M. TEDESCO, huissier.

PASSEROTTE, ancien Marchand de Vin,

demeurant ci-devant à Luxembourg, rue de Louvigny,

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'établir sa résidence à Evrange, sur l'extrême frontière, sur la route, où il tient estaminet.

On trouve chez lui du vin de Bourgogne, de haute qualité, de 1834, du Volnay, Pomard, Meusault de toute espèce, ainsi que lie de vin de Metz, première qualité, à des prix très-modérés.

A LOUER,

Le BEL ETAGE, Marché-aux-Poissons, n^o 316, composé de six chambres, cuisine, cave, grenier, écurie et remise.

S'adresser à M. ELTER, rue de la Reine.

A LOUER présentement, pour entrer de suite en jouissance, un BEAU QUARTIER, composé de cinq chambres au premier, mansarde, cave et grenier, dans la maison BISSEROT, place d'Armes.

S'adresser à M. Guillaume PESCATORE.

A LOUER ensemble ou séparément, le premier et le second étage, avec cave et grenier, de la maison de M. TINANT, rue St-Philippe, n^o 211.

S'adresser, pour voir lesdits quartiers, au soussigné M. MULLENDORFF.